



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IVG

Question écrite n° 71927

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur l'autorisation donnée aux sages-femmes de pratiquer des IVG. « Il faut autoriser les sages-femmes à faire des IVG », a proposé l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception, à la suite du rapport sur l'avortement de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) du 2 février 2010. Or la mission des sages-femmes est de suivre et d'accompagner les femmes enceintes pendant la grossesse et jusqu'à la naissance, en prenant soin de deux vies. Ainsi, pratiquer une IVG ne relève ni de leur compétence, ni de leur vocation. Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71927

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1897

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)